INTERNATIONAL HYDROGRAPHIC ORGANIZATION



ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE

Dossier du BHI n° S3/3075

LETTRE CIRCULAIRE 50/2014 9 juillet 2014

RAPPORT SUR LA 1^{ère} SESSION DU SOUS-COMITE DE LA NAVIGATION, DES COMMUNICATIONS ET DE LA RECHERCHE ET DU SAUVETAGE (NCSR 1)

Références:

- A. LC de l'OHI 22/2013 du 14 mars Contrefaçons de cartes marines et de publications nautiques.
- B. LC de l'OHI 41/2014 du 27 mai Préparation de la 1ère session du sous-comité de la navigation, des communications et de la recherche et du sauvetage.
- C. LC de l'OHI 42/2014 du 11 juin Rapport de la 93^{ème} session du comité de la sécurité maritime de l'OMI.

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

- 1. Comme annoncé dans la lettre en référence B, la 1^{ère} session du sous-comité de la navigation, des communications et de la recherche et du sauvetage (NCSR 1) de l'Organisation maritime internationale (OMI) s'est tenue dans les locaux de l'OMI, à Londres, Royaume-Uni, du 30 juin au 4 juillet 2014. L'OHI était représentée par le directeur Gilles Bessero, les adjoints aux directeurs Anthony Pharaoh et David Wyatt, M. Peter Doherty, président du sous-comité sur le système mondial d'avertissements de navigation (SC-SMAN) et M. Chris Janus, responsable du service de veille maritime de l'Agence nationale de renseignements géospatiaux des Etats-Unis NAVAREA IV/XII. Les directeurs et représentants de 14 services hydrographiques (Brésil, Canada, Chine, Colombie, Danemark, France, Allemagne, Grèce, Irlande, Pays-Bas, Pologne, Turquie, Royaume-Uni et Etats-Unis) ont également participé à la réunion dans le cadre de leurs délégations nationales.
- 2. Le sous-comité a élu à l'unanimité le capitaine de vaisseau Carlos Salgado (Chili) en tant que président, et M. Ringo Lakeman (Pays-Bas), en tant que vice-président, pour 2014. Le rapport complet du NCSR 1 (NCSR 1/28) sera publié sur le site IMODOCS (https://docs.imo.org/) lorsqu'il sera disponible.
- 3. Il s'agissait de la première session des sous-comités fusionnés de la sécurité de la navigation (NAV) et des radiocommunications et de la recherche et du sauvetage (COMSAR).
- 4. L'ordre du jour du NCSR 1 incluait les items suivants d'intérêt pour les Etats membres de l'OHI:

Point 3 de l'ordre du jour : Organisation du trafic maritime, comptes rendus de navires et

questions connexes;

Point 4 de l'ordre du jour : Examen des questions concernant les ECDIS pour l'application

des prescriptions des règles V/19.2.10 et V/19.2.11 de la

Convention SOLAS relatives à leur emport;

Point 5 de l'ordre du jour : Fusionnement des circulaires de l'OMI relatives aux ECDIS ;

Point 7 de l'ordre du jour: Elaboration de notes de bas de page explicatives se rapportant

aux règles V/15, V/18, V/19 et V/27 de la Convention

SOLAS;

Point 9 de l'ordre du jour: Elaboration d'un plan d'application de la stratégie en matière

d'e-navigation;

Point 12 de l'ordre du jour: Evolution des techniques et systèmes de

radiocommunications maritimes;

Point 13 de l'ordre du jour: Examen et modernisation du Système mondial de détresse et

de sécurité en mer (SMDSM);

Point 15 de l'ordre du jour Examen des dispositions relatives à la coordination

opérationnelle et technique des services de renseignements sur la sécurité maritime (RSM) et élaboration et examen des

documents connexes;

Point 23 de l'ordre du jour: Elaboration d'un recueil de règles obligatoire pour les navires

exploités dans les eaux polaires;

Point 27 de l'ordre du jour: Divers.

Les discussions qui ont traités de ces points sont résumées ci-dessous.

<u>Point 3 de l'ordre du jour - Organisation du trafic maritime, comptes rendus de navires et questions connexes</u>

- 5. Le sous-comité a approuvé la création d'une route à double sens de circulation et d'une zone de prudence dans le passage de Jomard (Papouasie-Nouvelle-Guinée) et la modification des dispositifs de séparation du trafic et des mesures d'organisation du trafic actuels couvrant le détroit de Gibraltar (Maroc et Espagne), les eaux au large du promontoire de Chengshan Jiao (Chine), au large de la Frise et entre le North Hinder et la baie d'Helgoland (Pays-Bas) et le Grand Chenal du Nord-Est (Australie). Le sous-comité a également approuvé l'annulation d'une zone à éviter dans la région des récifs de la Grande-Barrière (Australie). Ces dispositions vont être transmises au comité de la sécurité maritime (MSC) pour adoption à sa 94ème session en novembre 2014. Leur entrée en vigueur interviendra dans un délai qui ne sera pas inférieur à six mois après leur adoption par le MSC.
- 6. L'OHI est intervenue en notant que toutes les soumissions ne respectaient pas les directives exposées dans la circulaire MSC.1//Circ.1060, telle qu'amendée. A la demande de l'OHI, le souscomité a rappelé aux Etats membres de l'OMI d'examiner attentivement l'état des levés hydrographiques et des cartes marines dans les zones couvertes par des propositions de mesures d'organisation du trafic nouvelles ou modifiées. Le sous-comité a noté que la circulaire du MSC invitait les gouvernements qui ne possèdent pas les renseignements hydrographiques nécessaires à rechercher une assistance auprès de l'autorité cartographique concernée, soit directement soit par l'intermédiaire du Secrétariat de l'OHI. En outre, le sous-comité a rappelé aux gouvernements que ces examens doivent avoir lieu au tout début de la préparation des soumissions sur les mesures d'organisation du trafic.

<u>Point 4 de l'ordre du jour - Examen des questions concernant les ECDIS pour l'application des prescriptions des règles V/19.2.10 et V/19.2.11 de la Convention SOLAS relatives à leur emport</u>

7. Le sous-comité a considéré que des travaux supplémentaires, outre ceux qui sont en cours et dont il a été rendu compte dans les soumissions de l'OHI (NCSR 1/4 et 1/4/1), n'étaient pas nécessaires et il a décidé en conséquence que le résultat non prévu avait été atteint. Le sous-comité a

convenu qu'il pourrait être rendu compte de tout développement ultérieur sous la rubrique « Divers ». Aucun commentaire défavorable n'a été émis concernant les dispositions proposées pour le passage aux prochaines éditions des normes ECDIS, telles que convenues avec la commission électrotechnique internationale (CEI) et le comité international radio-maritime (CIRM).

Point 5 de l'ordre du jour – Fusionnement des circulaires de l'OMI relatives aux ECDIS

8. Le sous-comité a examiné et avalisé le projet de circulaire MSC relatives aux *ECDIS - Guide des bonnes pratiques* contenu dans la soumission préparée par un certain nombre d'Etats membres, en consultation avec le Secrétariat de l'OHI (NCSR 1/5). Le projet de circulaire sera adressé au sous-comité de l'élément humain, de la formation et de la veille (HTW), pour examen, en particulier les dispositions relatives à la formation ECDIS et à l'utilisation de simulateurs, et pour approbation ultérieure par le MSC. Le texte intégral du projet de circulaire MSC sera annexé au rapport du sous-comité, NCSR 1/28, à paraître.

Point 7 de l'ordre du jour - Elaboration de notes de bas de page explicatives se rapportant aux règles V/15, V/18, V/19 et V/27 de la Convention SOLAS

9. Le sous-comité a décidé de ne pas prendre d'autres mesures sur ce point et a convenu que le mécanisme approprié pour traiter la question des mises à jour des logiciels ECDIS sera de modifier les règles SOLAS qui s'y rapportent. La réunion a décidé d'inviter le MSC à supprimer ce résultat non prévu de son ordre du jour bisannuel et a invité les gouvernements membres à soumettre des propositions au MSC pour un nouveau résultat non prévu sur le développement des amendements appropriés à la Convention SOLAS.

Point 9 de l'ordre du jour – Elaboration d'un plan d'application de la stratégie en matière d'enavigation

- 10. Le sous-comité a avalisé le plan de mise en œuvre de la stratégie en matière d'enavigation (Le Plan annexe au NCSR 1/9) et a convenu de l'adresser au MSC pour approbation. Une longue discussion a eu lieu sur le rôle de l'OMI dans la coordination des futurs développements d'enavigation et sur la façon de procéder à la mise en œuvre des tâches relatives au plan d'application de la stratégie. Il a été reconnu que la création d'un site web pourrait aider à promouvoir les renseignements sur l'e-navigation mais qu'en soi il ne pourrait remplir le rôle de coordination qui est perçu comme un impératif essentiel au futur progrès du projet d'e-navigation, conformément à la stratégie d'e-navigation approuvée par le MSC 85. Les représentants de l'OHI et de l'AISM ont confirmé que leurs organisations étaient prêtes à continuer de soutenir l'OMI en ce qui concerne le développement futur de l'e-navigation, sous réserve que des mécanismes appropriés de coordination soient mis en place.
- 11. Le sous-comité a avalisé le projet de *Directives pour l'harmonisation des rapports sur les bancs d'essais [en matière d'e-navigation]* et a convenu d'inviter le MSC à les approuver. Le NCSR a également convenu de créer un groupe de correspondance (GC), coordonné par l'Australie, pour combiner et harmoniser les projets de directives sur : *la conception axée sur la personne pour l'équipement et les systèmes d'e-navigation, la mise à l'essai, l'évaluation et l'appréciation de la convivialité des systèmes d'e-navigation, l'assurance de la qualité des logiciels d'e-navigation en une seule circulaire afin d'éviter toute duplication et la nécessité de références croisées. Le rapport de ce GC sera soumis à la deuxième session du sous-comité (NCSR 2).*
- 12. Un groupe informel de représentants des Etats membres et des organisations internationales intéressés, dont l'Australie, la Chine, le Danemark, la France, l'Allemagne, le Japon, les Pays-Bas, la Norvège, la République de Corée, la Suède, les Etats-Unis, BIMCO, le CIRM, l'AISM, l'ICS et l'OHI, s'est réuni en marge de la session du NCSR pour discuter de la marche à suivre en vue de coordonner la mise en œuvre de l'e-navigation. Le groupe a convenu de coordonner les soumissions au MSC 94 avec le CIRM agissant en tant que coordinateur. Bien que l'idée d'activer le groupe d'harmonisation OMI-OHI sur la modélisation des données (HGDM) créé lors du MSC 90 ait été

évoquée, il a été convenu qu'il n'y avait aucun item de travail identifié relevant du mandat pour la justifier.

Point 12 de l'ordre du jour – Evolution des techniques et systèmes de radiocommunications maritimes

- 13. Le sous-comité a examiné une proposition soumise par les Etats-Unis (NCSR 1/12) pour l'agrément du système mobile par satellites Iridium en tant que prestataire de services du SMDSM conformément aux critères et directives des résolution A.1001(25) et circulaire MSC.1/Circ.1414 de l'OMI. Le NCSR a exprimé son soutien de principe à l'agrément de nouveaux prestataires de services par satellites dans le cadre du SMDSM.
- 14. Le NCSR a soutenu la demande d'Iridium d'être évalué en tant que prestataire de services mobiles par satellite du SMDSM et a invité le MSC à examiner et décider quel serait l'organe indépendant chargé de procéder à un audit technique et opérationnel et fournir un rapport au souscomité pour évaluation. Il a également été convenu que le MSC devrait envisager de convoquer un groupe d'experts pour participer au processus d'évaluation et fournir des avis techniques. Ce processus devrait inclure une demande d'aide aux autres organisations internationales, en particulier l'OHI et l'Organisation météorologique mondiale (OMM).

<u>Point 13 de l'ordre du jour – Examen et modernisation du Système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM)</u>

- 15. Le sous-comité a examiné les éléments relatifs à l'examen et à la modernisation du SMDSM dans les rapports du groupe de travail mixte OIAC (Organisation internationale de l'aviation civile)/OMI et du groupe d'experts mixte OMI/UIT (Union internationale des télécommunications). Le NCSR a avalisé l'avant-projet de l'examen détaillé présenté par le groupe de correspondance (GC). Les grandes lignes de l'examen détaillé laissent apparaître que les travaux en cours à l'OHI et à l'OMM doivent être pris en compte lors du traitement des questions liées aux renseignements sur la sécurité maritime.
- 16. Le NCSR a convenu de ré-établir le GC sous la coordination des Etats-Unis et il l'a chargé de rendre compte des nouvelles avancées au NCSR2. En outre, le sous-comité a approuvé le principe de coordonner cet item de travail au développement de l'e-navigation ; toutefois la méthodologie sur la façon d'y parvenir n'a pas été confirmée.

<u>Point 15 de l'ordre du jour – Examen des dispositions relatives à la coordination opérationnelle et technique des services de renseignements sur la sécurité maritime (RSM) et élaboration et examen des documents connexes</u>

17. Le sous-comité a examiné les modifications proposées au Manuel conjoint OMI/OHI/OMM sur les RSM (Publication de l'OHI S-53 - MSC.1/Circ.1310) soumises par l'OHI et l'OMM (NCSR 1/15/1/Rev.1). Le NCSR a avalisé le projet de nouvelle édition avec les modifications éditoriales mineures proposées par le président du SC-SMAN. Le sous comité a chargé le Secrétariat de préparer un projet révisé de circulaire MSC sur les modifications à la MSC.1/Circ.1310 pour approbation par le MSC 94.

<u>Point 23 de l'ordre du jour – Elaboration d'un recueil de règles obligatoire pour les navires exploités</u> dans les eaux polaires

18. Comme demandé par le MSC 93, le sous-comité a achevé son examen des parties en suspens du projet de recueil de règles internationales pour les navires opérant dans les eaux polaires (le Code polaire) couvrant la sécurité de la navigation et des communications, chapitres 10 et 11, respectivement (maintenant renumérotés 9 et 10). Elles seront ensuite transmises au MSC 94 pour approbation et adoption. Cet examen n'affecte pas les éléments d'intérêt spécifique pour l'OHI qui ont été inclus dans le projet de recueil approuvé à la réunion du MSC 93, comme indiqué à la référence C.

Point 27 de l'ordre du jour - Divers

- 19. Le sous-comité a pris note de la soumission du Royaume-Uni (NCSR 1/INF.9) sur la prolifération de contrefaçons de cartes marines et de publications nautiques (voir référence A). Le document fournit des informations et des conseils sur la manière d'identifier des produits potentiellement dangereux et encourage les Etats membres à prendre toutes les mesures qu'ils considèrent appropriées.
- 20. Le sous-comité a pris note d'une soumission de l'Argentine (NCSR 1/INF.20) fournissant des informations sur un projet de modernisation en Argentine des systèmes et des équipements pour améliorer les radiocommunications dans le sens terre-navire. Les améliorations potentielles à la fourniture de RSM ont été favorablement accueillies.

Election du président et du vice-président pour 2015

- 21. Le sous-comité a élu à l'unanimité pour 2015 le capitaine de vaisseau Carlos Salgado (Chili), et M. Ringo Lakeman (Pays-Bas), respectivement en tant que président et vice président.
- 22. Dans son discours de clôture, le Secrétariat de l'OMI a fait état du départ à la retraite de l'adjoint aux directeurs du BHI, Michel Huet, parmi les retraités récents ou futurs qui ont contribué aux travaux de l'OMI.

Dates de la 2^{ème} réunion du NCSR

23. Il est actuellement prévu de tenir la 2^{ème} réunion du NCSR au siège de l'OMI, à Londres, Royaume-Uni, du 9 au 13 mars 2015.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Comité de direction,

Gilles BESSERO
Directeur